AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE JEUDI 26 JUIN 2025 SUR UNE DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

La soussignée donne avis public qu'une séance de consultation publique se tiendra le jeudi 26 juin 2025, à 14 h 00, au bureau municipal, au 421, 4e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot. Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19-1), le Comité de démolition de Sainte-Hélène-de-Bagot sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le même jour, à la même heure. Cette réunion sera ouverte au public.

La demande de démolition a été déposée en vertu du *Règlement relatif à la démolition d'immeubles portant le numéro 568-2020* pour l'immeuble suivant :

> **Un bâtiment résidentiel de type unifamilial isolé, sis sur le lot désigné comme étant le numéro 1 956 603 du cadastre du Québec, situé au 712, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot.**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de calendrier de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours de calendrier qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de :

> Micheline Martel, OMA, directrice générale et greffière-trésorière
> Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot
> Par courriel à : dg@saintehelenedebagot.com
> Par la poste au 421, 4e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, J0H 1M0

L'immeuble visé par la demande est un immeuble patrimonial et pour cette raison, conformément à l'article 147.0.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition tiendra une audition publique en date et heure inscrites au présent avis pour expliquer ce projet de démolition.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 12 mai 2025.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière